



Syndicalisme de terrain, ensemble pour la défense des Ouvriers, Employés, Techniciens, Agents de maîtrise, Ingénieurs et Cadres.

TDMS Brest, 2 juillet 2021

N'hésitez pas ! Remontez-nous vos questions et vos problèmes quotidiens : l'UNSA est là POUR VOUS

Ohé, DRH entendez-vous ?

Politique Salariale

Voilà 1 mois que l'intersyndical rassemble le personnel de Thales DMS et s'exprime contre la politique salariale appliquée en 2021 et 2022. Ce dernier revendique son implication tout au long de l'année 2020 malgré le fléau de la Covid 19.

En télétravail, ou présents sur sites, les salariés ont garanti les bons résultats qui sont aujourd'hui consolidés. Alors pourquoi les punir en supprimant la rétroactivité des augmentations et en appliquant des augmentations au ras des pâquerettes, voire inexistantes pour nombre de salariés qui le constateront sous peu ? C'est une première !

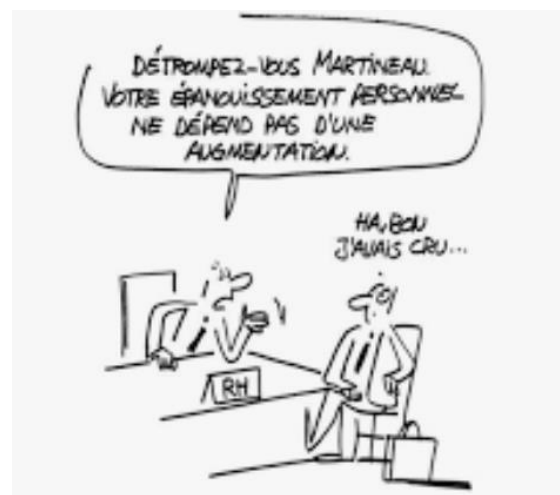
Il est très facile de faire la sourde oreille aux revendications légitimes des salariés ! L'UNSA a demandé à plusieurs reprises de dialoguer avec la DRH de DMS et avec celle du Groupe pour trouver des solutions à plus ou moins long terme. En faisant la sourde oreille, la DRH met à mal le dialogue social avec les partenaires sociaux. Le nouveau DRH groupe M. De Villepin devrait saisir l'opportunité de renouer un vrai dialogue social constructif.

L'UNSA vous demande, dans un esprit de dialogue social, un échange, afin de trouver un compromis acceptable à la politique salariale 2021, ceci dans l'intérêt des salariés et de l'entreprise.

Nous demandons, entre autres, un budget supplémentaire pour les augmentations et une mesure significative de pouvoir d'achat. Il faut également revenir sur la non rétroactivité des augmentations, mesure vexatoire incomprise par tous les salariés et cassant ainsi un usage acquis depuis des années.

La direction a annoncé vouloir verser en mars 2022 pour les mensuels une prime sur objectifs 2021 de 500 € dont une partie serait versée en 2021 !

C'est un début, mais on est loin du compte !



■ Projet de Transformation Industrielle TDMS France

Ce projet est une transformation importante pour THALES DMS, il va de soi qu'une expertise est nécessaire pour comprendre et anticiper le processus. L'UNSA demande donc qu'une expertise au niveau central et dans chaque établissement concerné soit effectuée. Nous sommes encore dans les délais pour que la demande des élus soit légale.

■ Demande d'expertise pour DLI

Faisant suite à notre tract du 29 avril 2021.

La direction ayant contesté devant le tribunal la demande d'expertise émise par le CSE, celle-ci a eu gain de cause, hypothéquant ainsi l'expertise.

L'UNSA souhaite préserver le dialogue social avec la Direction, dans l'intérêt du bon fonctionnement de ce service, car c'est le meilleur moyen pour trouver des solutions, surtout quand il s'agit de l'emploi des salariés. Le dialogue social doit user de tous les moyens disponibles, impliquer tous les acteurs de bonne volonté, et même s'intensifier quand les relations entre la Direction, les Organisations Syndicales et les salariés se tendent.

L'UNSA est convaincue que, dans ce cas, le dialogue direct est le meilleur moyen et le plus rapide pour trouver les bonnes solutions.

■ Activités Sociales du CSE

A cause des difficultés rencontrées en 2020, les activités sociales du CSE ont été réduites, et le CSE se retrouve ainsi à la tête d'un budget inutilisé de plus de 2M€.

La dernière idée du secrétaire du CSE était de profiter de ce budget pour octroyer un prêt à la Direction pour la réfection des locaux sociaux. Si la Direction avait accepté, ceci aurait été une première depuis l'existence des CE et CSE en France !

Il faut savoir que le budget du CSE est une dotation de l'entreprise dont la vocation est l'organisation d'activités sportives, culturelles, et de loisirs ou, à défaut, de faire profiter aux salariés de dons, de chèques cadeaux, de chèques cultures et de chèques vacances. 2 M€ représentent en moyenne environ 1200€ par salarié.

L'UNSA s'est fermement prononcée contre cette utilisation du budget du CSE.

Par ailleurs la Direction ne pouvait que refuser cette proposition qui est juridiquement illégale.

De plus, que ce soit pour la réfection des locaux actuels ou pour un projet de construction plus adapté et plus ambitieux, c'est bien à la Direction de mettre à disposition des salariés des locaux sociaux décents pour la pratique des activités sportives et culturelles, comme elle se doit de mettre à disposition des locaux de travail décents, adaptés et plus vertueux écologiquement. Or, une partie des locaux sociaux ne sont plus aujourd'hui en bon état et hors norme.

En réponse au secrétaire du CSE, la Direction a précisé qu'elle n'avait pas de problème pour obtenir les fonds nécessaires ou les emprunter, elle attend l'approbation de la Direction

immobilière du groupe qui donne priorité aux aménagements pour les affaires et à la sécurité ; pendant ce temps les salariés n'ont pas de locaux convenables ...

La politique immobilière du groupe vis-à-vis du site brestois est difficilement compréhensible, et laisse à penser aux salariés que leurs conditions de travail ne sont pas prioritaires.

Nota : Plusieurs salariés ont passé le délai pour demander les chèques vacances supplémentaires d'un montant fixe de 100 €. Les salariés qui ont commandé des chèques vacances cette année, auraient dû se voir attribuer automatiquement les chèques vacances supplémentaires. L'UNSA demande au CSE d'attribuer les chèques vacances supplémentaires à tous ceux qui ont raté la période d'inscription.

VACCINATION

Mise en place sur le site du service de Santé au Travail de Brest de la vaccination anti-Covid. L'inscription pour cette nouvelle campagne de vaccination se fait par le site « Doctolib » pour les salariés de 18 ans et Plus. Les salariés s'engagent à recevoir les deux injections sur site.

Les jours de vaccination proposés sont:

- Première dose : lundi 5 et mardi 6 juillet,
- Deuxième dose : lundi 16 et mardi 17 août.

LIBRES ENSEMBLE

Ensemble, faisons respecter les valeurs du terrain et le potentiel de chacun.

Nota : tract numérique accessible via http://unsa-tdms.fr/wp-content/uploads/2021/07/20210702_tract.pdf